

## NOTICE SELECTION CONSULTANT

Date : 9 octobre 2018

---

<b>PAYS</b>	<b>TOGO</b>
<b>TITRE DU POSTE :</b>	<b>Recrutement d'un consultant pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en place du Fonds d'Investissements des Togolais de l'Extérieur</b>
<b>OBJET DE LA MISSION</b>	Réaliser une étude de faisabilité de la mise en place du Fonds d'Investissements des Togolais de l'Extérieur
<b>Durée :</b>	<b>45 jours</b>
<b>Date estimée de début du contrat :</b>	<b>29 octobre 2018</b>

Prrière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail [procurement.tg@undp.org](mailto:procurement.tg@undp.org) avec mention de la référence et l'intitulé du dossier. Votre proposition devra être reçue au plus tard le **22 octobre à 12h 00**, heure locale de Lomé.

---

### **I- Contexte et Justification**

Le Togo est un pays de l'Afrique de l'Ouest d'une superficie de 56 600 km<sup>2</sup> et d'une population de plus de 7 millions d'habitants. Comme dans de nombreux pays en développement, des milliers de togolais se sont expatriés, à la quête d'un mieux-être.

La diaspora togolaise se retrouve sur tous les continents. Elle est estimée à plus de 2 000 000 de personnes environ dont plus de la moitié vivant en Afrique.

Les transferts de la diaspora togolaise dépassent de loin l'Aide Publique au Développement reçue par le Togo ces dernières années et sont à la hausse. En exemple, en 2015 et 2016, les transferts des migrants s'élevaient en millions de dollars US respectivement à 441,4 et 464,7 contre 440,8 et 441,9 pour l'APD. Elle est principalement destinée à soutenir les dépenses de consommation des ménages.

Depuis quelques années, le Gouvernement œuvre à valoriser et à faire de sa diaspora une force de contribution au développement social et économique du pays. Plusieurs mesures ont été prises à savoir entre autres, l'organisation de la semaine des réussites diaspora visant à récompenser les togolais de l'extérieur ayant eu un parcours exceptionnel, la mise en place au sein du ministère des affaires étrangères, d'une division chargée des projets de la diaspora, la suppression du visa pour les togolais ayant une double nationalité, l'octroi des mêmes avantages à la diaspora que les togolais résident au Togo voulant créer d'entreprises, la création du site internet [www.diasporatg.org](http://www.diasporatg.org).

Les chiffres ci-dessus montrent le potentiel économique que constitue la diaspora togolaise. Or très peu de données existent sur son investissement dans l'économie du pays.

Le Plan National de Développement 2018-2022 prévoit le financement d'au moins 60% de ses besoins par les ressources privées. Parmi les sources envisagées, la mobilisation des fonds de la diaspora figure en bonne place.

Par ailleurs, lors des assises nationales de la diaspora togolaise en avril 2014, il a été recommandé la création d'un Fonds d'Investissements des Togolais de l'Extérieur pour canaliser les flux financiers de la diaspora vers les projets prioritaires de développement.

Afin de définir les contours de la mise en place de ce fonds, le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine en collaboration, avec le Programme des Nations Unies pour le développement, lance une étude de faisabilité sur la création dudit fonds

## **II- But et objectifs de l'étude**

L'étude a pour but de conduire à la mise en place d'un fonds d'investissement de la diaspora togolaise, permettant à celle-ci de contribuer au développement économique et social du pays.

Cette étude devra permettre aux autorités togolaises de prendre une décision sur le type de mécanisme à mettre en place. Elle devra :

- Analyser les initiatives entreprises par l'Etat pour encourager les investissements de la diaspora ;
- Analyser la pertinence de la mise en place du fonds ;
- Analyser l'intérêt de la diaspora ;
- Identifier les canaux possibles d'investissement des fonds de la diaspora ;
- Identifier les projets porteurs dans lesquels la diaspora serait prête à investir ;
- Proposer des options de constitutions et de structuration du fonds avec leur avantages et leurs inconvénients en mettant l'accent sur l'aspect privé du fonds et recommander la plus adaptée au cas du Togo;
- Proposer des options de montage financiers pour des transferts de fonds à moindre coûts ;
- Explorer les possibilités de garantie par l'Etat et les autres institutions de garantie ;
- Explorer les possibilités de partenariat entre les banques des togolais de l'extérieur et le fonds pour que ce dernier serve éventuellement de garantie des prêts à la diaspora auprès des banques de leurs pays de résidence.
- Relever les conditions d'opérationnalisation d'un tel fonds et ses critères de réussites ;
- Identifier les mesures fiscales et non fiscales incitatives.

## **III- Résultats attendus**

Le rapport de l'étude comprendra les livrables ci-dessous :

- un argumentaire sur la pertinence du fonds ;
- les projets qui mobiliseront la diaspora et qui garantissent la sécurité et assure un retour sur investissement.
- les différentes options de structuration et constitution du fonds et recommandations de la meilleure option adaptée au cas du Togo ;
- les possibilités de partenariat avec les banques des pays de résidence ;
- les conditions d'opérationnalisation du fonds ;

- Le cahier de charge pour le recrutement d'un cabinet d'étude pour appuyer la mise en place du fonds.

#### **IV- Période de réalisation de l'étude**

L'étude sera réalisée sur 45 jours, du 29 octobre au 15 décembre. Cette période inclut la phase de validation technique de l'étude.

#### **V- Financement et suivi de l'étude**

Le financement de l'étude sera assuré par le PNUD.

Le consultant sera sous la supervision de la Direction des Togolais de l'extérieur qui travaillera en collaboration avec l'unité économique du PNUD.

#### **VI- Profil de l'expert**

Le consultant ayant au moins un niveau BAC+5 en économie, banque et finances ou de toute autre discipline pertinente, devra justifier d'une solide expérience d'au moins 10 ans dans le secteur des investissements et des marchés des affaires, la structuration des fonds ainsi que d'une connaissance de l'environnement des affaires, juridique et économique en Afrique ou des pays en développement. Il doit avoir des connaissances sur les ODD et le phénomène de la migration.

#### **VII- Documents à inclure dans la soumission de la proposition**

Les Consultant(e)s intéressé(e)s doivent présenter un dossier de candidature comprenant les éléments suivants :

##### **Proposition Technique**

- Note explicative sur la compréhension des Termes de Référence et les raisons de la candidature ;
- Brève présentation de l'approche méthodologique (assortie d'un chronogramme) et de l'organisation de la mission envisagée ;
- CV incluant l'expérience acquise dans des projets similaires et au moins 3 références ;
- P11 dûment rempli et signé (téléchargeable à l'adresse : [http://www.tg.undp.org/content/dam/togo/docs/P11\\_Personal\\_history\\_form.doc](http://www.tg.undp.org/content/dam/togo/docs/P11_Personal_history_form.doc)).

##### **Proposition Financière: Contrats forfaitaires**

La proposition financière sera soumise sur la base de l'approche forfaitaire.

La proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur la base de produits/livrables précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs) même si les paiements seront effectués par tranches ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Elle doit être libellée en francs CFA.

Afin de faciliter la comparaison des offres financières par le service demandeur, il est demandé aux candidats au Contrat Individuel de fournir une ventilation de ce montant forfaitaire.

Par ailleurs, les candidats voudront bien noter que les paiements ne pourront être effectués que sur la base des produits livrés, c'est-à-dire sur présentation du résultat des services spécifiés dans les TdR et après acceptation du responsable désigné par le PNUD.

Les candidats pourront être invités ou contactés par téléphone à la fin du processus d'évaluation technique. Aucune note ne sera donnée à cet entretien, mais il sera utilisé pour valider les points donnés au cours de l'évaluation technique et permettra de mesurer/évaluer la bonne connaissance du candidat de l'objet des TdR.

### **VIII/ Evaluation**

Analyse cumulative (Note Pondérée)

Le contrat sera attribué au consultant dont l'offre évaluée, aura reçu la note la plus élevée sur l'ensemble préétabli des critères pondérés technique et financier spécifiques à cette invitation.

### **Pondération**

La pondération retenue pour l'évaluation des offres est la suivante :

- Pourcentage de l'offre technique: 70% ;
- Pourcentage de l'offre financière: 30%.

Seules les candidatures ayant obtenu un minimum de 49 points seront prises en considération pour l'évaluation financière. Après vérification de l'adéquation entre les propositions financière et technique, chaque offre financière recevra une note financière (Nf) calculée par comparaison avec la proposition financière la moins-disant (Fm) de la manière suivante :

$Nf = 30 \times Fm / F$  (F étant le montant de la proposition financière évaluée).

Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique et 30% pour la proposition financière) pour aboutir à une note globale (NG = Nt+Nf).

L'Offre sera adjugée à l'égard de la soumission ayant obtenu la note totale pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). Le PNUD ne s'engage en aucun cas à choisir forcément le Consultant offrant le plus bas prix.

### **VIV/ Principaux critères de sélection**

Eligibilité pour l'évaluation technique (Oui/Non)

#### **Education**

Le consultant ayant au moins un niveau BAC+5 en économie, banque et finances ou de toute autre discipline pertinente.

#### **Expériences :**

Le consultant devra disposer des compétences et qualifications suivantes :

Solide expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans :

- le secteur des investissements et des marchés des affaires, la structuration des fonds ;

- ainsi que d'une connaissance de l'environnement des affaires, juridique et économique en Afrique ou des pays en développement ;

Il doit avoir des connaissances sur les ODD et le phénomène de la migration.

### **Langue**

Maîtrise du Français comme langue de travail. La connaissance de l'anglais serait un atout.

Notation de l'offre technique (70 points)

- Expérience sur les ODD et le phénomène de la migration (10 pts)
- une expérience d'au moins dix (10) ans dans l'environnement des affaires, juridique et économique en Afrique ou des pays en développement (10 pts) ;
- une expérience d'au moins dix (10) ans dans le secteur des investissements et des marchés des affaires et la structuration des fonds (20 pts) ;
- Niveau de compréhension par le consultant de la mission/Cohérence de la proposition du consultant avec les TdR (30 pts).

La Proposition doit être soumise par e-mail à l'adresse [procurement.tg@undp.org](mailto:procurement.tg@undp.org), ou déposée sous pli fermé au siège du PNUD (40, avenue des Nations Unies, à Lomé) au **plus tard le lundi 22 octobre 2018 à 12 heures**. La mention « **consultant pour l'étude de faisabilité pour la mise en place du Fonds d'Investissements des Togolais de l'Extérieur** » devra figurer sur le pli déposé ou en objet de l'e-mail.